

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

D E C R E T N°99-204 DU 26 AVRIL 1999

chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, le
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme de l'intérim de Monsieur
Sévérin ADJOVI, Ministre de la Culture et de la
Communication pour compter de la période du 26 avril
au 03 mai 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 98-280 du 12 juillet 1998, portant composition du
Gouvernement;

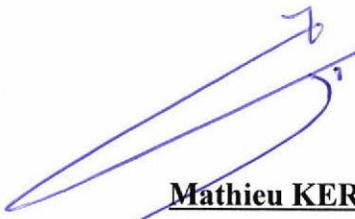
DECRETE :

Article 1er.- Pour la période du 26 avril au 03 mai 1999, Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et de la Communication pendant l'absence de Monsieur Sévérin ADJOVI.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 Avril 1999

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 4 MJLDH 4 SGG 4
Autres ministères 16 Départements 6 JORB 1.